

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Bardouville 12 mai 2015

Présents : Joël Berthélémy, Mathieu Brunet, Corinne Dubois, Frédéric Durand, Marie-Pierre Gaubert, Delphine Hébert, Joëlle Lefrançois, Francis Malandain, Paul Nicolle, Annie Petiton, Franck Roger, Dominique Rousseau.

Pouvoirs : de Pierrick Leclerc à Franck Roger
de Sandrine Lorient-Vauquelin à Dominique Rousseau

Absents : Marie-Flore Ledru

Secrétaire de séance : Paul Nicolle

Début de séance : 19h00

1 – approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2015 :

Adopté à l'unanimité

2- retrait du lot « électricité » du marché de la salle polyvalente au regard de la décision de l'entreprise Technelec d'abandonner le chantier.

Constat d'huissier a été fait de la non-venue de cette entreprise sur le chantier.

Retrait adopté à l'unanimité.

3- avenant du lot isolation de la salle polyvalente en faveur de l'entreprise Auzanne pour l'achat de 15m² de bardage supplémentaire.

Ce supplément correspond au pignon « ouest » non prévu dans le marché initial. Le coût est d'environ 130€/m².

Avenant adopté à l'unanimité.

4 – Attribution d'un marché simplifié sans procédure adaptée « électricité » de la salle polyvalente suivant trois devis :

Ce marché concerne l'éclairage extérieur, les détecteurs de présence, la dépose des 4 anciens aérothermes et la pose des 2 nouveaux, l'alimentation des 2 centrales double-flux, des rideaux roulants électriques, l'éclairage de sécurité à remettre aux normes, l'éclairage de la salle de réunion.

Joël Berthélémy présente 3 devis :

- GBL Ballet électricité : 8517,46€ HT
- Espace Confort Électrique : 8224€ HT
- Duchesne Électricité : 8963,90€ HT

Il apparaît que les trois entreprises connaissent le marché. Les centrales double-flux proposées par « Confort électrique » sont plus puissantes mais légèrement plus bruyantes (+ 2 db).

Vote :

- GBL Ballet Électricité : 6 voix
- Espace Confort Électrique : 5 voix
- Duchesne Électricité : 0 voix
- Abstentions : 3 voix

Dominique Rousseau demande que les bureaux de contrôle de conformité soient mis en concurrence sur le lot électricité.

5 – Acquisition d'un columbarium (marché sans procédure adaptée) :

Annie Petiton présente 3 devis :

- Granimond : 9152,40€
- Hélie Bourg-Achard : 4600€

- Lamy Duclair : 3840€

L'entreprise Lamy propose une prestation plus complète.

Vote : Entreprise Lamy choisie à l'unanimité.

Pose d'un ossuaire :

2 devis proposés :

- Hélie Bourg-Achard : 1800€ pour un caveau 2 places.
- Lamy Duclair : 882€ pour un caveau 1 place

Vote : Entreprise Lamy choisie à l'unanimité.

6 – Acquisition d'un microtracteur, marché avec publicité à modalité libre.

Frédéric Durand présente 3 devis pour l'achat d'un « John Deere 33cv »

- Ducastel : 35 668,98€
- Lerailler : 35 968€
- Ruault : 38440€
-

L'entreprise Ducastel présente la meilleure offre avec reprise de l'ancien matériel, un financement possible en 4 ans à taux 0%. Les agents communaux ont pu essayer ce microtracteur et ont émis un avis positif.

La maintenance pourra être assurée par les employés communaux.

Vote : Entreprise Ducastel choisie à l'unanimité.

7 – Pose de menuiseries à la mairie (marché sans procédure adaptée).

Concernant la porte extérieure sur la façade « Est », Franck Roger présente trois devis :

- Héricher : porte 5 points de sécurité ; aluminium blanc en extérieur, bois en intérieur; 4929,60€ TTC
- Lanos : porte 3 points de sécurité tout aluminium blanc ; 2352,04€ TTC
- BA Bois : Tout bois pré-peint blanc ; 5 points de sécurité ; 3264€ TTC

Vote :

- Héricher : 8 voix
- Lanos : 1 voix
- BA Bois : 4 voix
- Abstention : 1 voix

Concernant la porte de la cave (chaudière) de la mairie, sont présentés trois devis :

- Héricher : ensemble PVC blanc, seuil aluminium, 5 points de sécurité ; 1893,60€
- Lanos : ensemble en tôle, 1 point de sécurité, 27602,71€
- BA bois : Bois blanc, 1 point ; 1980€

Vote : entreprise « Héricher » à l'unanimité.

Dominique Rousseau remarque qu'il serait nécessaire d'installer une porte coupe-feu dans le couloir menant à la chaudière.

8 - Recrutement d'un agent technique en CAE (20h hebdomadaires)

Franck Roger propose l'embauche de Mme Duchaussoy Rolande en tant qu'agent technique pour un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 20 heures hebdomadaires avec modulation saisonnière. Ce contrat serait d'une durée d'une année, à compter du 20 mai 2015 jusqu'au 19 mai 2016.

Mme Duchaussoy bénéficiera d'un temps de formation notamment consacré à la gestion différenciée des espaces verts publics.

Adopté à l'unanimité.

9 – Convention tripartite entre la Métropole Rouen Normandie, FREDON, et la Municipalité portant sur la l'accompagnement pour une gestion différenciée des espaces publics.

La convention précédemment signée avec la CREA reste valable avec la Métropole.

10 – Convention d’adhésion au service commun d’urbanisme réglementaire de la Métropole Rouen Normandie

Ce service est gratuit pour les petites communes.

Adopté à l’unanimité.

11 – Convention avec la Métropole sur la création du site internet de la commune hébergé sur le serveur de la Métropole.

Auparavant, notre site fonctionnait avec le « réseau des communes » pour 480€ annuels. Le service proposé par la Métropole est gratuit. La commission « communication » de la commune reste maîtresse du contenu.

Adopté à l’unanimité.

12 – Montant des subventions aux associations

Dominique Rousseau remarque qu’un effort financier supplémentaire pourrait être produit pour le Comité des fêtes et l’association « Accueil et loisirs ».

Francis Malandain note que le Comité des fêtes se voit attribué ce qu’il a réclamé, que « Accueil et Loisirs » pourrait obtenir plus ; la proposition d’augmentation de la subvention à l’Association Socioculturelle de Bardouville lui paraît trop élevée.

Paul Nicolle demande à ce que la subvention octroyée à la Coopérative scolaire puisse couvrir un voyage scolaire ; ce à quoi répond Franck Roger que la ligne « dépenses imprévues » répond à cette demande, ce qui permet de subventionner en fonction du projet proposé par l’équipe enseignante.

Annie Petiton juge que l’aide au Comité de Jumelage est insuffisante ; Franck Roger répond qu’il n’y a pas de demande particulière de l’association et que l’aide financière couvre les besoins.

Paul Nicolle souligne que les associations font souvent un travail de délégation de service public.

Joël Berthélémy demande à ce que les associations rendent leurs bilans moraux et financiers.

Franck Roger propose de remettre à plus tard la délibération et de créer un groupe de réflexion sur ce sujet. Cette proposition est adoptée à l’unanimité.

13 – Taux maximum de grade des agents communaux

Adopté à l’unanimité

14 – Questions diverses

- Delphine Hébert demande à ce que les trottoirs rue de la cerisaie soient fauchés ; cela pose notamment un problème de sécurité car les souches encore en place ne sont plus visibles.
- Dominique Rousseau note un problème sur le chemin piétonnier rue du bac au niveau du croisement avec la rue de la grande ferme ; la haie gêne le passage des piétons.
- Francis Malandain remarque que les retours quant à l’accueil de loisirs durant les vacances de printemps, ont été excellents ; le taux de fréquentation a été multiplié par trois par rapport aux vacances de la Toussaint.
Excellents retours aussi quant au « repas des anciens » qui a rassemblé 42 convives.
- Le plan particulier d’intervention (PPI) va être révisé. La commission devra donner son avis sur l’arrivée, la circulation des secours.
- Franck Roger lit une lettre de remerciements du président de l’association « Madagascar » pour l’aide à l’organisation du loto.
- Joël Berthélémy informe le conseil qu’il y a eu d’importantes déprédations dans les toilettes de l’école et réclame des explications quant à cette situation. Franck Roger va rencontrer la directrice de l’école pour évoquer ce sujet.
- Joël Berthélémy fait lecture d’une lettre à M. le Maire, dans laquelle il dénonce le fait que celui-ci va ouvrir la salle polyvalente en chantier au public (pour deux manifestations). Il souligne le fait que

le code du travail et la sécurité ne sont pas respectés. Il dénonce une décision qui lui paraît arbitraire et se désengage du suivi des travaux.

Franck Roger précise que des mesures conservatoires sont possibles, que les points à protéger le seront et qu'il s'agit d'un public dédié et contrôlé.

- En ce qui concerne le litige entre l'entreprise du « Val Sarah » et Mme et M. Agnès, Franck Roger répond négativement à la demande de M. Lefebvre de se faire dédommager de ses frais d'huissier et d'avocat. Franck Roger a contacté le service juridique de l'association des Maires de France qui confirme que la loi n'autorise pas la municipalité à aller dans le sens de la demande de M. Lefebvre. Dominique Rousseau rappelle que le conseil municipal et le Maire doivent faire respecter le PLU. Franck Roger souligne qu'une conciliation a été mise en place, ce que n'impose pas la loi et trois points de conflit sur quatre sont déjà résolus. Dominique Rousseau note que l'activité de M. Romain Agnès n'est pas conforme au PLU puisque située sur une **NLAI**, zone à vocation touristique et de loisirs. Franck Roger répond que l'activité de M. Romain Agnès peut être hébergée mais pas apparente, ce qui nécessite à terme l'évacuation du matériel créant une nuisance visuelle.
- Dominique Rousseau demande la tenue de la Commission Communale de l'Impôt Direct (CCID).
- M. Aubry (concitoyen de Bardouville) demande la confirmation d'une ouverture de classe à Bardouville, confirmation donnée par M. le Maire.

Clôture de séance à 22h30.